

**Concertation Egalim**  
**Mail aux personnes ayant déjà contribué avant la mise en ligne du projet de charte.**

**Objet du mail** : Mise en ligne du projet de charte d'engagements de SNCF Réseau et prolongation de la concertation jusqu'au 20 janvier 2021

Madame, Monsieur,

Vous avez participé à la concertation relative à l'élaboration du projet de charte d'engagements de SNCF Réseau au titre de l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre des opérations de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national, en nous adressant votre contribution via le registre numérique mis à disposition du public depuis le 23 novembre 2020. Nous tenons à vous en remercier.

Nous avons formalisé un projet de charte, au sein duquel ont été rassemblées les propositions d'engagements de SNCF Réseau figurant sur le registre.

Il est apparu utile à SNCF Réseau de mettre à la disposition du public ce projet de charte à l'adresse suivante : [www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation](http://www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation).

Nous vous invitons à le consulter et, le cas échéant, à nous faire part, **avant le 20 janvier 2021**, de votre avis et de vos éventuelles remarques sur son contenu, en complément de votre première contribution, en vous rendant sur le registre numérique accessible depuis l'adresse [www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation](http://www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation).

A l'issue de cette étape de concertation, SNCF Réseau finalisera sa charte d'engagements grâce à vos remarques et la proposera à l'approbation des préfets de département ainsi que le prévoient les textes applicables.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions à l'avance de l'intérêt que vous porterez à notre démarche.

L'équipe SNCF Réseau - EGALIM